



Objectif et principes du
FESTIVAL CULTUREL INTERNATIONAL SANS TACHE – MAKEL LOS

L'objectif du FESTIVAL EUROPEEN SANS TACHE vise à réunir **des personnes, adultes, adolescents et enfants, souffrant de handicap ou non, au sein de manifestations culturelles**, afin que les personnes handicapées puissent présenter leurs talents, à savoir la musique, le folklore, la danse, le théâtre, le cabaret, la pantomime, la peinture, l'artisanat et toute autre activité artistique.

Les principes qui régissent les initiatives du FESTIVAL EUROPEEN SANS TACHE sont les suivants :

- Favoriser l'**intégration** réciproque de personnes souffrant d'un handicap et de personnes sans handicap
 - Mettre sur pied des **possibilités de rencontres** de ces personnes
 - Garantir l'**organisation bénévole** du festival (seuls des débours justifiés peuvent être remboursés sur présentation de factures)
 - Garantir le **caractère d'utilité publique du festival et d'activité sans but lucratif**
 - **Couvrir les frais de voyage, en partie au minimum, de subsistance, d'entrée aux manifestations, de logement de toutes les personnes et groupes qui participent aux spectacles avec ou sans handicap**, pour autant, toutefois, que ces derniers acceptent les conditions de logement prévues par les organisateurs
 - **Refuser l'octroi de cachets ou honoraires** aux personnes et groupes qui participent aux manifestations, sauf rares exceptions décidées par les organisateurs
 - Garantir la **variété de l'offre en spectacles**
 - Garantir, en règle générale, l'**absence de barrières architecturales dans les locaux prévus pour les manifestations**
-

L'**objectif et les principes** qui régissent les activités du **FESTIVAL CULTUREL INTERNATIONAL SANS TACHE – MAKEL LOS** ont été établis par la Fondation Paix 21 à Fribourg/CH le 1^{er} décembre 2005. Ils constituent le fondement de l'organisation de tous les festivals SANS TACHE – MAKEL LOS

Roselyne Crausaz Németh

Présidente

Rue François-Arsent 13

CH-1700 Fribourg

E-mail : roselyne.crausaz@fondation-paix21.ch